

## Document

### Affaire Tapie: Des éléments judiciaires accablants pour Christine Lagarde et deux proches collaborateurs

(20minutes.fr)

**26 mai 2011**

Christine Lagarde, officiellement en course pour le poste de directeur général du FMI, pourrait bien être rattrapée par l'affaire Tapie. Les institutions judiciaires chargées d'enquêter sur le rôle joué par la ministre dans l'arbitrage de ce dossier la mettent sérieusement en cause, révèle Médiapart ce jeudi.

#### **Abus d'autorité**

Le site d'informations s'est procuré le rapport rédigé le 10 mai par Jean-Louis Nadal, le procureur général près la Cour de cassation, à destination de la Cour de justice de la République (CJR), chargée de statuer sur le sujet. Un document que l'on savait à charge, puisqu'il préconise une enquête de la CJR pour «abus d'autorité». Mais les extraits publiés par Médiapart ont «des allures de véritable réquisitoire», révèle le site.

On y lit par exemple: «*Il apparaît (...) que madame la ministre de l'Economie, des finances et de l'industrie a constamment exercé ses pouvoirs ministériels pour aboutir à la solution favorable à Bernard Tapie que l'assemblée plénière de la Cour de cassation paraissait pourtant avoir compromise.*» Le rapport indique donc clairement que la ministre aurait privilégié les intérêts de Bernard Tapie à ceux de l'Etat en choisissant de faire arbitrer le contentieux entre ces deux parties par un tribunal arbitral, une juridiction privée, et non par la Cour d'appel de Paris comme le prévoit la loi. Tribunal arbitral qui avait décidé de verser 285 millions d'euros et 45 millions de préjudice moral à l'homme d'affaires.

#### **Possible mise en examen**

Par ailleurs, le procureur général de la Cour des comptes, Jean-François Bénard, a également décidé «de lancer des poursuites contre les deux hauts fonctionnaires qui ont réglé l'arbitrage de l'affaire Tapie sous la houlette de Christine Lagarde à Bercy». La Cour des comptes a saisi la Cour de discipline budgétaire et financière, juridiction administrative chargée de réprimer les irrégularités en matière de finances publiques, en lui transmettant deux réquisitoires visant ces deux proches collaborateurs de Christine Lagarde. Ces documents ont également été transmis également à la CJR, qui a la charge finale de statuer sur le rôle de Christine Lagarde dans l'affaire Tapie.

La CJR doit indiquer le 10 juin si, en s'appuyant sur les deux rapports, elle décide ou non d'ouvrir une enquête visant la ministre. Si c'est le cas, une procédure très longue serait lancée, avec une possible mise en examen. Une sérieuse déconvenue pour l'actuelle ministre de l'Economie qui brigue le poste de directeur général du FMI, et assurait encore mercredi: «*J'ai la conscience parfaitement tranquille et j'ai toujours agi dans l'intérêt de l'Etat et en respect de la loi.*»